

# COMPTE-RENDU – PV -CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 20H40

**Président de séance** : Alain Dou

**Présents** : Alain Dou, Nicolas Guigard, Christophe Lemoine, Baptiste Marquié, Roselyne Marquié, Nadine Sutto, Ginette Dagou, Stéphane Dupraz, Christiane SABLİK.

**Absents Excusés** : Baptiste Belloc, Cathy Michalyk.

## Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2014 :**

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Christiane SABLİK
- **N°1 : Délibération sur la demande DETR des travaux de l'école (demande de subventions à l'Etat pour les travaux de la cantine).**

Monsieur le Maire expose le projet de travaux relatifs à la restauration scolaire. Les locaux doivent être mis aux normes afin d'assurer le service des repas fournis par le SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire). Ce réaménagement permettra par ailleurs d'organiser les repas en un seul service et implique, la réalisation de travaux de maçonnerie et de plomberie d'une part, ainsi que l'achat de matériel d'autre part.

Stéphane DUPRAZ explique que le taux maximum d'aides ne peut dépasser 80 % et qu'il est important de prévoir les recettes et les dépenses pour ce projet.

Les devis des sociétés VALLEZ et MARIN ont été pris en compte, il reste un devis pour les cloisons en plâtre à demander. Le montant total ne devra pas dépasser 15 000€.

Une demande au titre de la réserve parlementaire sera également déposée auprès de Mme Émilienne POUMIROL, députée de notre circonscription.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*

- **N°2 : Délibération d'un droit de préemption urbain (DPU), cette délibération annule et remplace la délibération n°36 du 11 septembre 2014.**

Le Maire explique qu'il est important d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones Ua et Au0 du PLU, afin de :

- Mettre en œuvre des mesures de sauvegarde des bâtiments et de salubrité publique.
- Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat.
- Permettre l'accueil ou l'extension d'activités économiques liées notamment au secteur touristique ou de loisirs.
- Créer des équipements collectifs.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*



# COMPTE-RENDU – PV -CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014

- **N°3 : Délibération relative au contrat avec l'épicerie multi-services.**

Le Maire précise que Madame CARVALLO, gérante de la SARL La Patte à l'Eau a résilié par courrier du 15 octobre 2014, le crédit bail-immobilier signé avec la municipalité.

Afin de maintenir l'activité de commerce de proximité dans le village, la municipalité prendra dans les prochaines semaines une autre délibération pour signer un nouveau contrat de location. L'étude de ce contrat est confié à Me SOUYRIS, notaire à Nailloux, représentant les intérêts de la commune.

Les recettes de fonctionnement de 11 000€ qui étaient dues au titre du crédit bail immobilier seront ré-affectées sur un autre compte afin d'équilibrer le budget. Par ailleurs, la commune devient seule propriétaire du local commercial.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*

- **N°4 : Délibération concernant la nomination des rues du lotissement le Cammas.**

Le Maire explique que suite à la consultation des habitants du lotissement les rues suivantes ont été nommées :

- Rue des Acacias
- Rue des Ormeaux
- Rue des Peupliers

Par ailleurs, les habitants souhaitent conserver l'appellation « lotissement le Cammas » sur leur adresse.

Les services postaux en seront informés.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*

- **N°5 : Délibération relative à l'achat de plaques signalétiques suite à la nomination des rues du lotissement du Cammas.**

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir des plaques indiquant le nom des rues du lotissement le Cammas.

Un devis de l'entreprise « SIGNATURE » a été retenu pour un montant de 759,20€TTC.

L'opération de cet achat sera réalisée sur le budget de l'année 2014.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*



# COMPTE-RENDU – PV -CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2014

- **N°6 : Délibération relative à l'achat d'une table de ping-pong.**

Suite à une annonce de cession de matériel du Foyer Rural, le Maire propose d'acquérir une table ping-pong pour une valeur de 50 euros.

Cette table de jeu sera mis à disposition notamment des enfants de l'ALAE et de l'école.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*

- **N°7 : Délibération concernant le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN)- Délégation à CoLaurSud.**

Le Maire informe le Conseil Municipal des projets de raccordement du village avec une liaison de fibre optique conformément au SDAN.

La Communauté de Communes CoLaurSud assurera les démarches nécessaires pour la réalisation du raccordement.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner délégation à CoLaurSud pour effectuer ces démarches.

Le raccordement de la fibre optique fait l'objet de subventions de l'Etat et de l'Europe, la commune n'a pas de financement à réaliser.

*Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à l'unanimité la délibération.*

- **Questions diverses :**

Pas de Questions Diverses

**Clôture de séance : 21H30**

Le Maire  
Alain Dou

